



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

budget, comptes publics et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 85725

Texte de la question

Mme Marylise Lebranchu attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la situation de la direction régionale des douanes de Bretagne. En effet, la fermeture des brigades de douane de Lannion et de Vannes semble d'ores et déjà actée. Elle s'inquiète de l'avenir du maillage douanier en Bretagne. Il semble que d'autres adaptations sont prévues dans les cinq années à venir, notamment concernant les services douaniers de Saint-Brieuc, Saint-Malo et Quimper. Elle lui demande de bien vouloir préciser les intentions de son ministère quant aux évolutions futures des effectifs et des structures. Elle rappelle son attachement au maintien d'un maillage du service des douanes sur la région Bretagne.

Texte de la réponse

La direction régionale des douanes et droits indirects de Bretagne est rattachée, comme celles des Pays de la Loire, de Poitiers et des garde côtes pour cette partie du littoral, à la direction interrégionale des douanes et droits indirects de Nantes. C'est dans ce cadre qu'une réflexion a été engagée visant à réorganiser le réseau de surveillance terrestre pour l'ensemble de cette circonscription. Cette démarche repose sur le constat d'une implantation inadaptée aux principaux courants et bassins de fraude. La Bretagne a conservé ainsi un réseau de petites unités, dispersées sur l'ensemble du territoire régional et excentrées par rapport aux principaux axes routiers sud-nord. Cette situation est préjudiciable à la performance collective des unités qui enregistrent des résultats contentieux peu satisfaisants, notamment en matière de produits stupéfiants. Conforté dans sa réflexion par les conclusions d'un audit interne, le directeur interrégional de Nantes a défini un nouveau schéma d'organisation fondé sur un resserrement du réseau des brigades de surveillance terrestre et un redéploiement concomitant des effectifs vers les unités les plus performantes ou en capacité d'améliorer leurs résultats. La fermeture des brigades de Lannion et de Vannes s'inscrit dans ce contexte. Concernant la brigade de Quimper, aucune décision n'a encore été arrêtée, le directeur interrégional de Nantes souhaitant poursuivre son analyse jusqu'en 2012. Les effectifs libérés par ces mesures seront redéployés au profit des autres brigades de Bretagne qui bénéficieront d'une capacité opérationnelle renforcée leur permettant de se projeter avec plus d'efficacité sur l'ensemble du territoire régional, d'effectuer des contrôles plus nombreux et mieux ciblés sur les grands trafics et de limiter les petits trafics de proximité. Ce nouveau schéma procède donc d'une démarche stratégique, qui vise à consolider, sur le long terme et à missions constantes, le dispositif breton de surveillance terrestre. Dans ce cadre, les effectifs douaniers de Bretagne continueront à évoluer en cohérence avec les ressources allouées à l'administration des douanes. Le dispositif de surveillance maritime restera quant à lui inchangé. Quatre unités garde-côtes, fortes d'une centaine d'agents, sont ainsi localisées en Bretagne, dont un patrouilleur de 43 mètres à Brest, chargé de surveiller l'entrée de la Manche et de la façade Atlantique. Au-delà du dispositif douanier de surveillance, les communes de Saint-Brieuc, de Saint-Malo et de Quimper abritent également un bureau de douane, dont l'implantation a récemment été confirmée dans le cadre de la réforme du dédouanement. Une attention toute particulière est accordée à la situation individuelle des agents des douanes concernés par des évolutions de structures. À cet égard, un dispositif d'accompagnement social a été finalisé, en concertation avec les organisations syndicales.

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85725

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8419

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11978